

Procédure d'inscription Handball St Médard en Jalles (SMHB)

Saison 2020/2021

Etape 1

a/ Pour les licenciés inscrits au club pour la saison 2019/2020

ils recevront un mail de la Fédération prochainement, contenant le lien pour se réinscrire.

b/ pour les nouveaux licenciés

Ils devront se présenter à l'une des permanences* qui seront organisées à la salle Ariane** pour remettre leur fiche individuelle d'inscription afin que le club leur crée la pré-inscription sur Gesthand. (en fonction des places disponibles)

En dehors des permanences, il faudra transmettre la fiche à l'entraîneur concerné.

A partir de là, le système Gesthand générera un mail contenant un lien pour permettre au futur licencié de compléter son dossier. (**Attention le lien n'est valide qu'1 mois**)

Etape 2

Le futur licencié complète son dossier grâce au lien (adresse, téléphone...).

Il lui sera demandé de transférer :

- 1 photo d'identité **au format Jpeg** idéalement un selfie (on doit vous voir sur la photo, donc pas de scan d'une photo d'identité sans redimensionnement), la photo doit être verticale (Photo valable 3 ans)

- 1 certificat médical (voir feuille jointe) **au format Jpeg ou PDF. UN NOUVEAU EST OBLIGATOIRE CETTE ANNEE POUR TOUT LE MONDE SUITE AU -COVID19**

CE QU'IL FAUT SAVOIR (message du Comité)

Avec la mention "Absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition ou en loisir", ce certificat autorisera la pratique sportive pour le handball et ses disciplines associées mais également pour tout autre sport. Les parents pourront éventuellement bénéficier d'une prise en charge à 100% de cette consultation médicale dans le cadre des 20 visites médicales obligatoires prévues par la loi Buzyn (dont 3 entre l'âge de 7 ans et de 16 ans). Les licences pour la saison 2019-2020 sont valables jusqu'au 15 septembre 2020 (hors compétition, hors mutation) mais un avis médical avant une reprise intensive est fortement conseillé. Un document sur la Surveillance post-délivrance du certificat médical

- 1 copie de la carte d'identité recto (ne pas mettre le verso) **au format Jpeg ou PDF.**

- 1 autorisation parentale pour les mineurs (obligatoire pour la délivrance de la licence) **au format Jpeg ou PDF.**

- 1 titre de séjour (pour les étrangers) **au format Jpeg ou PDF.**

ATTENTION : Un seul document par case.

Il est préférable de scanner les pièces demandées, mais à défaut une photo correcte du document prise au smartphone est tolérée.

Une fois le dossier complété il faut cliquer sur la touche FINALISER.

Cette année les Packs sont en options, il suffit de cocher le pack souhaité ou pas de pack du tout.

Etape 3

Une fois le dossier complété sur Gesthand, le licencié doit rapporter lors d'une permanence, la version papier comprenant :

- la Fiche d'inscription

- le Certificat médical

- l'Autorisation parentale FFHB et L'autorisation parentale du Club

- un Chèque de règlement (possibilité de payer jusqu'en 9 fois)

Tout dossier incomplet sera refusé.

Etape 4

Le club procède alors à la vérification et à la validation du dossier lors de la permanence.

Etape 5

Le dossier validé par le club est alors envoyé à la Ligue pour vérification et validation.

Etape 6

La ligue transmet la licence, par mail au licencié

***Les permanences auront lieu:**

les 22, 26, 29 Juin de 18h00 à 20h00 et les 1, 3, 8 et 10 juillet de 18 h à 20 h les

les 14, 16 et 18 septembre à la même heure

le 19 Septembre de 10h00 à 12h00

****Salle Ariane**, 16-18 Allée du Preuilha, 33160 St Médard en Jalles